

SUIVI DE LA CHARTE PAYSAGERE DU PAYS DE THIERACHE



06/01/2017

Compte-rendu comité de pilotage de la
Charte paysagère de Thiérache

Charte paysagère du Pays de Thiérache

COMITE DE PILOTAGE DU VENDREDI 06 JANVIER 2017

Etaient présents :

Nom	Prénom	Structure
VERDAVAINE	Thierry	Président du PETR du Pays de Thiérache
DUMON	Patrick	Président de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise, Président de la Commission environnement du PETR.
VERON	Paul	Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre
ITTELET	Isabelle	Conseillère Régionale Hauts de France, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Aisne
JANIER-DUBRY	Nelly	Conseillère régionale Hauts de France, Représentantes de la Fédération de Chasse de l'Aisne
LEBEAU	Catherine	Administratrice de Picardie Nature
GUYOT	Romain	Conseil Régional des Hauts de France, direction de l'aménagement
GIRARDOT	Luc	CCPT, animateur contrat global
DOUGADOS	Aude	CC3R, animatrice contrat global
PUCHE	Virginie	CCTSO, Direction de l'urbanisme et de l'aménagement
LEMAIRE	Benoit	Chambre d'Agriculture de l'Aisne, Conseiller
STOOP	Bruno	CAUE 02, Directeur technique
KAZYNSKI	Richard	CAUE 02, Architecte urbaniste
GION	Françoise	AAAT, Directrice animatrice
VANGHELUWEN	Éric	DDT
HALLART	Guénael	CPIE 02, responsable pédagogique
FLEURY	Virginie	PETR du Pays de Thiérache, Directrice
BAUDUIN	Julie	PETR du Pays de Thiérache, Chargée de mission environnement et paysage
FELBACK	Jean-Louis	Conseil de développement du PETR du Pays de Thiérache
TURCK	Alain	Conseil de développement du PETR du Pays de Thiérache

Absents excusés :

M. Philippe FLORID, Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
M. Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental
Mme Bernadette VANNOBEL, Présidente du CAUE de l'Aisne
M. Laurent LARZILLIERE, Président de la SEProNaT
M. Benoit LEURQUIN, Président de l'AAAT

Objet de la rencontre :

Le 22 janvier 2016, le PETR du Pays de Thiérache signait avec l'ensemble des partenaires sa charte paysagère. Dans le cadre du contrat de charte, le comité de pilotage se réunit tous les ans afin de décliner les orientations en actions réalisées en partenariat avec les acteurs du paysage.

Cette rencontre a pour objet :

- Présentation du bilan de l'année 2016,
- Propositions d'actions pour l'année 2017.

Vous trouverez dans ce compte rendu les présentations faites lors de la réunion, puis en encadré, les différentes interventions.

Compte rendu :

En communication préalable, M. Verdavaine rappelle la composition du comité de pilotage et son ordre du jour. Sont ensuite évoqués la place du conseil de développement au sein du PETR du Pays de Thiérache et le contrat de ruralité dont une partie des projets est en lien avec la charte paysagère.

Mme. Bauduin présente ensuite le déroulé de la rencontre :

- Rappels sur le contrat de charte paysagère (définitions et orientations),
- Bilan des actions de 2016,
- Propositions d'actions pour 2017.

1. Rappels sur le contrat de charte paysagère :

➤ Définition d'une charte paysagère :

La Charte paysagère est un **outil d'aide à la décision** qui prend la forme d'un **contrat moral** entre les différents acteurs d'un territoire.

C'est une démarche volontaire afin de mieux connaître les paysages d'un territoire et d'en faire le diagnostic dans le cadre d'un projet de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine paysager.

➤ Les engagements du contrat de charte :

« Les signataires de la présente charte reconnaissent la nécessité d'agir en concertation pour une bonne gestion des évolutions paysagères. [...] Par conséquent, les signataires de la présente charte reconnaissent l'intérêt et la nécessité de développer les orientations stratégiques de la Charte par la poursuite du dialogue constructif entre tous les acteurs concernés. »

➤ Les orientations de la charte paysagère :

Orientation 1 : Développer la filière bois pour une gestion pérenne et adaptative des massifs forestiers, bosquets et haies en Thiérache, qui prenne en compte les enjeux agricoles, environnementaux et paysager

Orientation 2 : Prendre en compte les évolutions agricoles pour permettre au territoire du PETR de Thiérache de s'adapter progressivement à ses évolutions paysagères

Orientation 3 : Identifier et Valoriser les caractéristiques du bâti Thiérachien pour renforcer et promouvoir l'identité paysagère et culturelle du Pays de Thiérache

Orientation 4 : Valorisation des richesses naturelles des paysages du Pays de Thiérache.

➤ Les temps forts de 2016 :

- 22 janvier 2016, signature officielle du Contrat de Charte paysagère par 15 acteurs du paysage en Thiérache.
- Signature des conventions de partenariat et d'échange de données avec Picardie Nature le 23 septembre 2016
- Mise en place de deux comités techniques qui se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année.
- Réalisation d'un diagnostic de la restauration collective afin de connaître les freins et leviers de l'approvisionnement en produits locaux.
- Réalisation d'inventaires bocagers sur 8 communes de Thiérache, réparties sur l'ensemble du territoire.
- Accompagnement de 2 communes inventoriées dans la mise en place d'une concertation autour de la valorisation des haies.

➤ Rappel des objectifs fixés pour 2016 :

Mettre en œuvre les orientations 2 et 4 du Contrat de charte paysagère.

En actions :

- 1) Développer l'observatoire du bocage par la réalisation d'inventaires sur plusieurs communes,
- 2) Accompagnement des collectivités sur le classement de haies conformément à la fiche annexée au contrat de charte,
- 3) Mise en place d'actions de sensibilisation,
- 4) Développement de filières courtes et d'actions en faveur de la valorisation des produits locaux.

2. Bilan des actions réalisées en 2017 :

➤ Développer l'observatoire du bocage :

Le Pays de Thiérache a fait appel à un stagiaire afin de compléter les données de l'observatoire du bocage et d'améliorer les connaissances sur les composantes et types de bocages du territoire.

Les missions confiées :

- Proposer et mettre en place les outils nécessaires à la réalisation d'inventaires du maillage bocager (fiche inventaire, base de données SIG, système d'évaluation des intérêts des haies...).
- Sur la base de la charte paysagère validée début 2015, faire une sélection de communes représentatives des unités paysagères.
- Sur les communes sélectionnées, réaliser l'inventaire et l'analyse du maillage bocager.
- Sur les communes sélectionnées, faire des propositions de préservation du bocage.

➤ Accompagner les collectivités dans le classement de haies bocagères :

Les communes d'Origny-en-Thiérache et de Lerzy ont été accompagnées pour la mise en place d'une concertation autour du classement des haies bocagères.

Sur la base de la fiche outils 2.2, annexée au contrat de charte, voici la méthodologie mise en place :

- ✓ Réunions publiques d'information,
- ✓ Sélection des critères d'importance pour la commune en concertation avec les habitants, élus et agriculteurs,
- ✓ Réalisation des inventaires avec (dans la mesure des disponibilités) accompagnement des habitants et agriculteurs sur le terrain,
- ✓ Présentation des résultats avec possibilité pour chacun de revenir sur certains éléments de la proposition de classement,
- ✓ Validation des cartes et de la proposition de classement retravaillée suite aux échanges.

Sur ce sujet, le CAUE et la DDT nous précisent que la loi paysage reprend également les questions d'inventaires des éléments structurant du paysage, et, se traduit au travers de l'article L 151-29 du code de l'urbanisme. La loi Biodiversité complète cet article avec les questions de replantations pertinentes.

M. Verdavaine interroge l'assemblée sur l'évolution du code de l'urbanisme et l'intégration de ces inventaires aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux puis au SCoT.

➤ Actions de sensibilisation et de valorisation touristique du bocage :

Festival de l'oiseau et de la nature :

- 4 animations à la demi-journée, 1 week-end « tout compris » et une exposition photos,
- 31 inscriptions payantes et une 100aine de passages pour l'exposition,
- Un coût d'opération de 600 €,
- Une communication à retravailler de manière anticipée et à l'échelle du territoire.

Programme de sensibilisation :

- 12 animations tout au long de l'année pour une moyenne de 25 personnes par animation,
- 2 interventions en milieu scolaire (classes de 6^{ème}),
- De nombreuses demandes pour des interventions dans les écoles primaires et les collèges.

M. Hallart indique que le CPIE des Pays de l'Aisne (antenne de Thiérache) s'est doté de nouveaux outils pédagogiques, notamment le « Naturoscope du Bocage ». Il s'agit d'une remorque équipée pour tenir des stands sur le bocage. Elle a été testée durant l'été sur l'axe vert de Thiérache et est désormais disponible pour les structures la sollicitant.

➤ Diagnostic de la restauration collective :

Les objectifs poursuivis :

- Avoir une meilleure connaissance de l'organisation de la restauration collective sur le territoire,
- Recenser les initiatives positives et exemplaires,
- Cibler les potentiels de débouchés pour les producteurs locaux,
- Cibler les acteurs pouvant se lancer dans une démarche d'approvisionnement en produits locaux,
- Identifier les freins et les leviers de développement de ces démarches,
- Identifier les besoins pour la structuration de ces débouchés.

➤ **Constats issus du diagnostic de la restauration collective :**

- Des difficultés pour trouver des producteurs,
- Des difficultés pour travailler avec les producteurs,
- La nécessité d'en faire un projet d'équipe,
- Les questions de logistique sont au cœur des préoccupations,
- Une notion de circuits courts et de produits locaux à définir et faire connaître.

Face aux éléments de diagnostic présentés ci-dessus, **4 enjeux** se dessinent pour la valorisation des produits locaux dans la restauration collective :

- La nécessité de travailler à des notions communes au territoire,
- La mise en relation entre l'offre et la demande,
- Faciliter les échanges entre collectivités et exploitants agricoles,
- Stimuler la demande en produits locaux sur le territoire.

M. Lemaire précise que la Chambre d'agriculture de l'Aisne a mis en place une plateforme de mise en relations entre l'offre et la demande pour ces questions d'approvisionnement en produits locaux.

Mme. Ittelet précise que le Département travaille en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture pour l'approvisionnement en produits locaux dans les collèges. Pour les lycées, le Conseil régional a fixé comme objectif 70% de local dans les cantines pour 2025.

Mme. Fleury indique que le diagnostic de la restauration collectif met en avant un besoin de communication sur cette plateforme.

3. Propositions d'actions pour 2017 :

➤ **Comité technique « renforcer les actions de recensement pour améliorer les connaissances sur les habitats, la faune et la flore de Thiérache » :**

- Poursuivre et améliorer les outils d'inventaires participatifs (retravailler les outils réalisés en 2016 et les tester durant des animations, mettre en place une liste informative des espèces représentatives du bocage...),
- Poursuivre l'accompagnement de communes dans la mise en place d'une concertation autour de la valorisation des haies bocagères, en croisant les informations liées aux zones à dominante humide et d'érosion des sols (capacité d'accompagnement de 2 communes par an),
- Sensibilisation et formation des habitants (tout type de public : élus, agriculteurs, jeunes...) à la reconnaissance et identification de la faune et la flore liée au bocage.

Mme. Janier-Dubry indique que la Fédération de Chasse a recruté une personne qui pourrait apporter des informations (Mme Lison Didier).

M. Véron nous fait part de son regret que la poursuite du travail ne se fasse que sur deux communes. Il indique son souhait que le sujet soit évoqué en bureau syndical. Le PETR doit être en mesure, en termes d'ingénierie, d'aller plus vite et plus loin sur ces questions qui sont aujourd'hui primordiales.

M. Hallart indique que sur le thème des recensements de la faune sauvage, plusieurs actions sont prévues en 2017 pour le CPIE :

- Etude sur les coleoptères saproxyliques des haies (dépendant des bois morts) en partenariat avec l'ADEP,
- Etude sur les milieux aquatiques (inventaire des écrevisses à pattes blanches, espèce communautaire),
- Suivi du castor d'Europe,
- Week-end d'inventaires entomologistes à Saint Michel avec ouverture au public.

NB: Il serait intéressant pour les comités de pilotage à venir que chaque structure puisse présenter ses projets en lien ou complémentaire à la charte paysagère.

➤ Comité technique « valorisation des produits locaux »:

- Poursuivre la dynamique enclenchée,
- Mettre en place un plan d'actions priorisées en vue de favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective.

En actions :

- Suivi et définition d'un Schéma de Gouvernance Alimentaire en Thiérache en partenariat avec l'INRA,
- Mise en place d'actions de sensibilisation dans le milieu de la restauration collective (à destination des convives avec la mise en place d'un menu local dans plusieurs établissements, travail en amont avec les équipes des cuisines et enseignants, échanges de pratiques entre restaurants scolaires, rencontres à la ferme...).

Mme. Gion précise que l'AAAT travaille actuellement sur l'obtention du Label Végétal Local avec la pépinière Saint Martin de Cuiry les Iviers. Des récoltes de graines ont été effectuées ou sont en cours. L'objectif de ce label et de proposer à la plantation des essences locales issues de plants sauvages. Il sera possible sur ces questions de se rapprocher de la Fédération de Chasse, ils fournissent également des Kits de plantation.

➤ Outil 2.1 : Se doter d'outils propres au territoire permettant au monde agricole de prendre en charge les qualités paysagères portées par la charte

- Réalisation d'un bilan qualitatif et quantitatif des MAEC (accueil d'un stagiaire sur une période de 6 mois),
- Mise en place d'un groupe de travail pour faire émerger de nouvelles actions et poursuite de l'animation des MAEC en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne et l'AAAT

➤ Outil 3.1 : Aménager des circuits patrimoniaux autour des produits locaux, du patrimoine historique et paysager afin de favoriser la découverte touristique du Pays

- Travailler avec l'office de tourisme et les acteurs concernés à la création de produits touristiques tournés vers les paysages et les produits locaux (exemple : création de boucles de randonnées, création d'outils commercialisables comme des animations ou des cartes tourisme nature...),
- Piloter la deuxième participation au Festival de l'oiseau et de la nature.

Le comité de pilotage approuve l'ensemble des actions proposées pour 2017 et propose, à la commission environnement du PETR de Thiérache, la mise en œuvre de ces actions.

Le CAUE fait part de son souhait de voir annexer à la charte paysagère la plaquette « Construire et rénover dans l'Aisne : La Thiérache »

Le Comité de pilotage approuve cette demande.